



FORMATION

CQP ÉDUCATEUR TENNIS

DOSSIER D'INSCRIPTION

2020
2021



TEN
NIS

SOMMAIRE

Les exigences préalables, l'entrée en formation	Page 1
Rappel des prérogatives / grilles tarifaires et financement	Page 2
Les Centres de formations	Page 3
Calendrier de formation	Page 4
Les contenus de formation CQP E.T	Page 5
Liste des pièces à fournir / Conditions particulières	Page 6
Fiche d'inscription	Page 7
Annexe 1 _ Lettre d'engagement du stagiaire	Page 8
Annexe 2 _ Lettre d'engagement du club	Page 9
Annexe 3 _ Conditions générales de vente	Page 10



FORMATION CQP ÉDUCATEUR TENNIS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'ÉDUCATEUR TENNIS



CQP E.T. (200 HEURES)

Avoir 18 ans le jour de la certification

2 modules : Module "Jeune" / Module "Adulte"

140h en centre de formation

60h de stage pratique + 1 journée de certification

LES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence.
- Avoir 18 ans le jour de la certification.
- Être capable de justifier d'un niveau de jeu, actuel ou passé équivalent au classement fédéral de 30/2.
- Être capable d'attester de sa capacité physique à enseigner le tennis. (Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis datant de moins de 6 mois ou d'une attestation).



RAPPEL DES PRÉROGATIVES, DU STATUT ET DU GROUPE CCNS

- Le nombre d'heures de face à face pédagogique est limité à 360 heures par an.
- Encadrement des séances collectives d'initiation au tennis auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (indication classement FFT : 40).
- Les cours individuels, l'entraînement et la formation de cadres sont exclus.
- Participation aux animations du club.
- Activité exercée sous l'autorité de l'employeur. Le statut de travailleur indépendant n'est pas possible.
- Statut salarié (groupe 3 de la CCNS) ou bénévole.

GRILLE TARIFAIRE ET FINANCEMENT

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'ÉDUCATEUR TENNIS

CQP E.T.

(200 HEURES)

1 880 EUROS

(1 680€ + 200€ de frais de repas)

Le financement de votre formation

Selon votre situation, vous pouvez faire financer, tout ou partie, de votre formation.

- Comment faire la demande ?

En remplissant un imprimé de demande d'aide financière.

Les renseignements à faire figurer sur cet imprimé sont indispensables à la prise en compte de votre demande

- Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Le devis,

- le programme de formation,

- le plan de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS
DEMANDE DE DEVIS ET CONVENTION

ERIC LAJUGIE
ERIC.LAJUGIE@FFT.FR

VOTRE CONTACT AFDAS

SITE EN LIGNE :
WWW.AFDAS.COM

CONSEIL.SPORT.IDF@AFDAS.COM

LES CENTRES DE FORMATIONS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'ÉDUCATEUR TENNIS



CENTRE DE COMITÉ PARIS EST LES LILAS

9-11, rue des Frères Flavien - 75020 PARIS

Téléphone : 01 53 39 13 55

www.comiteparistennis.com

9 courts dont :

4 courts couverts semi-enterrés en résine,

4 courts couverts en gazon synthétique,

1 court extérieur en TB,

1 club house avec restauration



CENTRE DE COMITÉ JEAN DIXMIER

19, Boulevard du Général Maletierre - 75016 PARIS

7 courts en TB couverts l'hiver

1 court en dur

1 mur d'entraînement

1 club house avec restauration



RESPONSABLE FORMATION

ERIC LAJUGIE

ERIC.LAJUGIE@FFT.FR





CALENDRIER DE FORMATION

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'ÉDUCATEUR TENNIS

CQP E.T. (15 JOURNÉES)

Avoir 18 ans le jour de la certification

2 modules :

Module "Jeune" (10 jours)

Module "Adulte" (10 jours)

+

60h de stage pratique

+

1 journée de certification - Date à déterminer

Chaque stagiaire doit choisir son lieu de formation (Lilas ou Dixmier)

CENTRE DE COMITE JEAN DIXMIER (2 courts couverts)

MODULE JEUNE

Samedi 03 octobre : 09H-17H
Dimanche 04 octobre : 09H-17H

Samedi 07 novembre : 09H-17H
Dimanche 08 novembre : 09H-17H

Samedi 12 décembre : 09H-17H
Dimanche 13 décembre : 09H-17H

Samedi 09 janvier : 09H-17H
Dimanche 10 janvier : 09H-17H

MODULE ADULTE

Samedi 23 janvier : 09H-17H
Dimanche 24 janvier : 09H-17H

Samedi 06 février : 09H-17H
Dimanche 07 février : 09H-17H

Samedi 06 mars : 09H-17H
Dimanche 07 mars : 09H-17H

Samedi 20 mars : 09H-17H
Dimanche 21 mars : 09H-17H

CENTRE DE COMITE LES LILAS (2 courts couverts)

MODULE JEUNE

Lundi 05 octobre : 09H-17H
mardi 06 octobre : 09H-17H

Lundi 02 novembre : 09H-17H
Mardi 03 novembre : 09H-17H

Lundi 14 décembre : 09H-17H
Mardi 15 décembre : 09H-17H

Lundi 18 janvier : 09H-17H
Mardi 19 janvier : 09H-17H

MODULE ADULTE

Lundi 25 janvier : 09H-17H
Mardi 26 janvier : 09H-17H

Lundi 08 février : 09H-17H
Mardi 09 février : 09H-17H

Lundi 08 mars : 09H-17H
Mardi 09 mars : 09H-17H

Lundi 22 mars : 09H-17H
Mardi 23 mars : 09H-17H

CONTENUS DE FORMATION

CQP ÉDUCATEUR TENNIS

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

ACCUEIL / COMMUNICATION AUPRES DES PUBLICS DU CLUB.

- 1-1 Se présenter et expliquer son rôle.
- 1-2 Présenter le club et son organisation.
- 1-3 Présenter les programmes fédéraux.
- 1-4 Conseiller les pratiquants sur le matériel.
- 1-5 Recueillir les attentes des publics et proposer des actions adaptées.
- 1-6 Adopter une attitude et une présentation adaptées à ses fonctions

BLOC DE COMPÉTENCES 2 :

ENCADREMENT ET CONDUITE DES SÉANCES D'INITIATION

- 2-1 Transmettre sa passion pour le tennis.
- 2-2 Evaluer le niveau des joueurs et leurs capacités.
- 2-3 Etablir la programmation des groupes.
- 2-4 Préparer les séances d'initiation adultes et jeunes.
- 2-5 Accueillir les pratiquants en début de séance.
- 2-6 Mettre en place des situations ludiques et variées.
- 2-7 Garantir un volume de jeu important en qualité et en quantité.
- 2-8 Mettre en place des situations de jeu qui nécessitent du mouvement.
- 2-9 Démontrer les éléments tactiques et techniques de base.
- 2-10 Faire progresser les joueurs dans les domaines tactiques et techniques de base.
- 2-11 Organiser les séances jeu et matchs avec les groupes.
- 2-12 Réaliser un bilan de séance, du cycle, de l'année.

BLOC DE COMPÉTENCES 3 :

DYNAMISATION, ANIMATION ET PROMOTION

- 3-1 Promouvoir les programmes fédéraux.
- 3-2 Promouvoir les différents événements de la structure (compétitions non homologuées, animation...) à l'attention des publics adultes et jeunes, et y participer.
- 3-3 Organiser / développer la pratique libre des pratiquants adhérents adultes.
- 3-4 Favoriser l'autonomie des joueurs et l'apprentissage des règles par l'expérimentation des différents formats et situations de jeu.

BLOC DE COMPÉTENCES 4:

INTÉGRATION, ORGANISATION, RELATIONS AVEC LES DIRIGEANTS, TRAVAIL EN ÉQUIPE

- 4-1 Connaître la réglementation sur l'enseignement des éducateurs.
- 4-2 Connaître l'organisation du club (organigramme, enseignement).
- 4-3 S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement.
- 4-4 Avoir un comportement responsable en toutes circonstances.

BLOC DE COMPÉTENCES 5:

PROTECTION, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, ÉDUCATION

- 5-1 Transmettre les valeurs citoyennes, celles de la charte éthique FFT et celles spécifiques des programmes fédéraux.
- 5-2 Vérifier et assurer la sécurité des pratiquants.
- 5-3 Assurer la protection des mineurs.
- 5-4 Être attentif et à l'écoute de chaque pratiquant.

LES PIÈCES À FOURNIR

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'ÉDUCATEUR TENNIS

- Fiche d'inscription à compléter (annexe 1).
- Lettre d'engagement du stagiaire à compléter (annexe 2).
- Lettre d'engagement du club à compléter (annexe 3).
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité.
- Photocopie du PSC1, si vous êtes déjà en possession du diplôme, de l'AFPS ou à défaut, de l'attestation d'inscription au PSC1.
- Certificat médical de non-contre indication à la pratique et à l'enseignement du tennis datant de moins de 6 mois.
 - Attestation de classement à 30/2 ou un état de résultats démontrant un niveau de 30/2.
 - 1 photo d'identité.
- Le règlement libellé à l'ordre du Comité de Paris de Tennis.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception du dossier complet accompagné du règlement.
- Le Comité de Paris se réserve le droit de modifier certaines dates en fonction des impératifs de mise en place des actions.
- Le Comité de Paris décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet au cours de la formation.
- Le non-respect des horaires remet en cause la validité de la formation. La présence à tous les modules est impérative.
- Toute absence ou retard non justifié entraînera l'invalidité de la formation.

ANNEXE 1 - FICHE D'INSCRIPTION

CLÔTURE D'INSCRIPTION : 25 SEPTEMBRE 2020

CQP E.T.*

LILAS
JEAN DIXMIER

A REMPLIR PAR LE CANDIDAT*

CIV: NOM : Prénom :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Numéro de licence : Classement année en cours :

Courriel :

Profession :

Etudiant (à préciser) :

Numéro d'affiliation et nom du club d'exercice :

A REMPLIR PAR LE/LA PRESIDENT/TE

Candidature présentée par Mme,

M. :

Adresse :

CP / VILLE :

Courriel :

Nom, prénom du Tuteur :

* cocher le cursus choisi

CLÔTURE D'INSCRIPTION : 25 SEPTEMBRE

7

à envoyer ou à déposer au Comité de Paris - 83, rue Jean de La Fontaine - 75016 PARIS

ANNEXE 2 - LETTRE D'ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de l'obligation de :

- participer à tous les modules, sachant que toute absence à un module constitue un abandon de formation sans possibilité de remboursement,

- avoir 18 ans révolus le jour de la certification,

- être présent(e) aux deux demi-journées d'encadrement de rassemblements auxquelles je serai convoqué(e) par le Comité,

- fournir le diplôme du PSC1 au plus tard le jour de la certification. Une copie devra donc être envoyée au Comité le plus rapidement possible.

Les dossiers reçus incomplets ne pourront être enregistrés.

Fait à :

Le :

Signature du candidat

Signature de la Présidente ou du
Président du club

ANNEXE 3 - LETTRE D'ENGAGEMENT DU CLUB

STAGE PÉDAGOGIQUE EN CLUB

60 heures minimum :

- 20 heures (5 x 4 heures) d'animation au Comité et au club,
- 10 heures de préparation et écriture du dossier demandé à la certification,
- 30 heures d'enseignement en binôme avec le tuteur.

Je soussigné(e),

Représentant(e) du club de :

En qualité de :

Atteste par la présente notre intention de confier à

Mme/Mr :

Educateur tennis stagiaire au Comité de Paris de Tennis :

..... heures d'enseignement heures d'animation

Fait à :

Le :

Signature
Président(e) du club

ANNEXE 4 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Conditions Générales de vente

1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations du Comité de Paris de Tennis. Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation au CQP Educateur de Tennis organisées par le Comité de Paris de Tennis.

La signature du bulletin d'adhésion emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant, l'adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2 – Modalités d'inscriptions

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte que si elle est accompagnée d'un chèque du montant de la formation à l'ordre du Comité de Paris de Tennis.

Les demandes d'inscription doivent se faire au plus tard 15 jours avant la date de la formation.

Le Comité de Paris de Tennis remet ensuite successivement à la structure, ou le cas échéant au participant, le programme de formation, la convention de formation et un devis.

En fin de formation le Comité de Paris de Tennis envoie une attestation de présence.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée avec le chèque correspondant.

Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur une prochaine action identique. (Cf clause 7 – Annulation / Interruption).

3 – Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée au participant, pour transmission à la structure, 5 jours avant la date de formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectuée. Elle est remise au stagiaire en fin de formation.

4 – Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité sauf cas de force majeure.

Il n'y a pas d'imposition TVA sur les tarifs de formation.

Les prix comprennent les frais administratifs et pédagogiques et les supports remis aux participants.

5 – Descriptif et programme de la formation

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur le programme de la formation sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou la responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

6 – Facture et condition de règlement

La structure ou le participant à titre individuel règle le montant de la formation par chèque ou par virement, accompagné du bulletin d'inscription.

Une facture acquittée et une attestation de présence lui seront envoyées à l'issue de la formation.

En cas de paiement par un OPCA désigné par l'employeur du participant, ce dernier doit s'assurer de la bonne transmission des pièces justificatives pour paiement et reste en tout état de cause responsable du paiement en cas de défaillance de son organisme collecteur dont il est solidaire.

7 – Annulation / Interruption

Toute annulation ou interruption doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

En cas d'annulation, absence partielle ou totale, injustifiée, intervenant moins de 5 jours avant la date de formation, en dehors de cas de force majeure dûment reconnus, le règlement sera conservé et encaissé par le Comité de Paris de Tennis.

Annulation par le Comité de Paris de Tennis : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un stage. Dans ce cas, les stagiaires seront informés au minimum une semaine avant la date prévue du stage, et ils auront la possibilité de se faire rembourser ou de reporter leur inscription sur un stage, dans la mesure des places disponibles.